

DEC180110DR10

**Décision portant nomination de M. Alban Florentin aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte UMR7361 intitulée Institut des Sciences des Matériaux de Mulhouse (IS2M)**

**LE DIRECTEUR,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

**Vu** l'instruction INS122942DAJ du 1<sup>er</sup> décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

**Vu** l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

**Vu** la décision n° DEC171276DGDS portant renouvellement de l'unité mixte UMR7361 intitulée Institut des Sciences des Matériaux de Mulhouse (IS2M) et nommant M. Vincent Roucoules en qualité de directeur ;

Considérant que M. Alban Florentin a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par la délégation Alsace du CNRS et l'Université de Strasbourg du 18 au 20 mai 2010 et du 8 au 10 juin 2010,

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup> :** M. Alban Florentin, assistant ingénieur, est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte UMR7361 intitulée Institut des Sciences des Matériaux de Mulhouse (IS2M) à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018.

M. Alban Florentin exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, M. Alban Florentin est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité.

**Article 2 :** La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Mulhouse le 19 janvier 2018

Le directeur de l'unité  
Vincent Roucoules



Visa du délégué régional du CNRS

Le Délégué Régional

Patrice SOULLIE

Visa de la Présidente de l'Université de Haute Alsace

  
